

## A partir du 18 janvier dans toute la Suisse:



### Fermeture: magasins ne vendant pas de biens de consommation courante

Suppression des heures d'ouverture réduites pour les magasins vendant des biens de consommation courante



### Protection des personnes vulnérables

Droit au télétravail, protection équivalente ou congé



### Rencontres privées: max. 5 personnes

Recommandation: max. 2 ménages



### Télétravail obligatoire

Lorsque cela est possible sans efforts disproportionnés



### Rassemblements dans l'espace public: max. 5 personnes



### Masque obligatoire au travail

Dans les locaux où se trouvent plus d'une personne

## Mesures toujours en vigueur:



### Fermeture:

- Restaurants et bars
- Discothèques et boîtes de nuit
- Etablissements culturels
- Installations sportives
- Lieux de loisirs



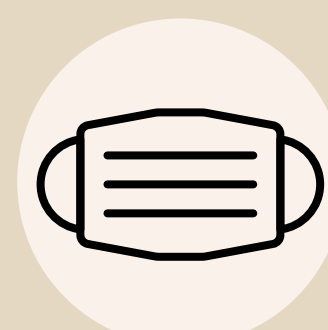
### Interdiction des événements



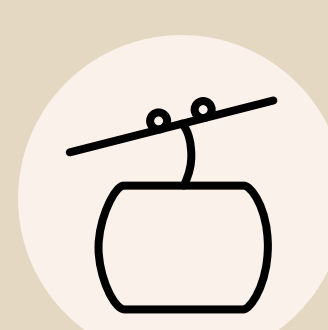
Sport et culture: max. 5 personnes



Sport et culture: exceptions pour les moins de 16 ans



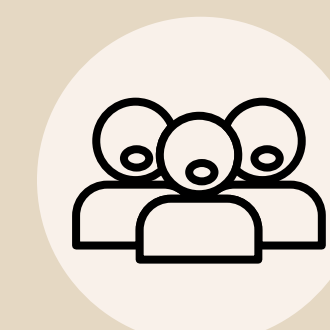
Port du masque: obligation étendue



Règles pour les domaines skiables



Enseignement à distance dans les hautes écoles



Chant: seulement en famille et à l'école



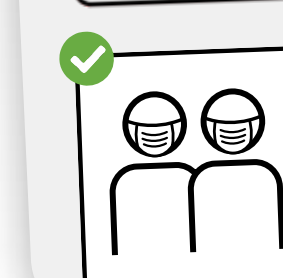
Rester à la maison (recommandation)



Réduire les contacts



Respecter les règles d'hygiène des mains



Porter un masque



Respecter les distances

